



MARIE-CLAUDE MAUREL, TERRE ET PROPRIÉTÉ À L'EST DE L'EUROPE DEPUIS 1990. FAISCEAU DE DROITS, RELATIONS DE POUVOIR. COLLECTION « LES CAHIERS DE LA MSHE LEDOUX », N° 42, SÉRIE « NORMES ET PRATIQUES FONCIÈRES ET AGRICOLES DANS LE MONDE », N° 2, BESANÇON : PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCHE-COMTÉ, 246 PAGES

Revue par [Maria Halamska](#)

Presses Universitaires de France | « [Revue d'études comparatives Est-Ouest](#) »

2021/2 N° 2 | pages 199 à 203

ISSN 0338-0599

ISBN 9782130828273

DOI 10.3917/receo1.522.0199

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-revue-d-etudes-comparatives-est-ouest-2021-2-page-199.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour Presses Universitaires de France.

© Presses Universitaires de France. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

MARIE-CLAUDE MAUREL

TERRE ET PROPRIÉTÉ À L'EST DE L'EUROPE DEPUIS 1990

FAISCEAU DE DROITS, RELATIONS DE POUVOIR

Collection « Les Cahiers de la MSHE LEDOUX », n° 42, série « Normes et pratiques foncières et agricoles dans le monde », n° 2, Besançon : Presses Universitaires de Franche-Comté, 246 pages.

Revue par : Maria Halamska

Professeur de Sociologie, Institut du développement rural et de l'agriculture de l'Académie polonaise des sciences, Varsovie

L'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la République tchèque et la Slovaquie, la Hongrie, la Roumanie et la Bulgarie forment le flanc est de l'Union européenne, dont l'histoire agraire, du XVI^e siècle aux années 2010, possède de nombreuses particularités et complexités. Marie-Claude Maurel décrit les trente dernières années de cette histoire, à partir du tournant politique de 1989, de façon à la fois systématique et synthétique. L'autrice remarque dans l'introduction que le matériel formant la base de ce livre a été recueilli sur le terrain dans plusieurs pays depuis 1990. Rappelons que l'intérêt de Marie-Claude Maurel pour les problèmes de l'agriculture de cette région avait commencé encore plus tôt, comme en témoigne le livre *La campagne collectivisée. Société et espace rural en Russie*, publié en 1980, ou encore *Les paysans contre l'État, le rapport de force polonais*, datant de 1990 et qui annonçait « l'automne des peuples » à venir peu de temps après.

L'histoire agraire de cette partie de l'Europe (autrefois appelée « l'autre Europe »), au cours des trente dernières années consiste en des processus qui commencèrent par la décollectivisation de l'agriculture au début des années 1990, à la suite d'une révolution non sanglante. L'autrice analyse les changements pour comprendre pourquoi « à un moment donné de son histoire, une société décide de changer de système économique et de régime de propriété, sur quelles bases s'opère ce choix, et quels en sont les effets sur le mode d'organisation sociale » (p. 10). Elle fait sienne l'approche structurelle et historique, admettant que chaque événement procède d'un état antérieur, et en même temps que son occurrence influe ou influencerait sur ce qui se passe dans le futur. Dans la pratique, l'autrice se réfère donc aux réformes agraires effectuées après la première guerre mondiale, réformes d'envergures et de conséquences différentes selon les pays ; elle rappelle la période de la collectivisation de la campagne, ses débuts et son rythme, ainsi que la formation du mode collectiviste de fonctionnement des unités de production ; enfin, elle arrive à la décollectivisation et aux transformations ultérieures des structures agraires.

Cet ouvrage compte 241 pages, dont une introduction, dix chapitres et des conclusions ; il se compose de trois parties dont les titres correspondent à des phases du processus de décollectivisation généralement admises – ce processus, en effet, n'a pas été un acte unique. Il fallait d'abord *restaurer la propriété privée de la terre* pour ensuite *reconstruire les relations de propriété* et enfin *contrôler l'accès au foncier*. Ce processus n'a point été homogène, car d'une part, l'héritage post-collectiviste dans chaque pays était légèrement différent et d'autre part, chacune des ex-« démocraties populaires » créait ses propres fondements légaux, rendant possible un retour à la propriété privée de la terre, ceci en fonction du degré de collectivisation de l'agriculture, mais aussi du futur agraire envisagé par le pays. La décollectivisation était un élément de la privatisation, ces dernières ayant des spécificités nationales, dont la mémoire de la collectivisation et les jeux des forces politiques de l'époque. Ceci est montré, en utilisant les exemples de la Tchécoslovaquie, de la Hongrie, de la Roumanie, de la Bulgarie et la Lituanie, devenue indépendante en 1990.

Arrêtons-nous un instant sur l'analyse du processus pluridimensionnel de la privatisation-décollectivisation. Le point de départ fut la réhabilitation de l'idée de propriété privée dans l'économie, idée traduite selon différentes solutions légales par chaque pays, englobant la pleine restauration des droits de propriété individuelle, les procédures de restitution ou compensation et les principes de

la redistribution des terres. Ajoutons qu'il ne s'agissait pas que des terres, mais aussi des parts dans la propriété des « *kolkhozes* » (coopératives agricoles) provenant du travail en commun. Les dispositions légales précisaient quels groupes auraient droit à la propriété : les membres retraités des coopératives, les anciens propriétaires ou leurs héritiers habitant en ville, les bénéficiaires de lopins ayant droit à une parcelle de terre agricole, ainsi que le personnel administratif d'échelon moyen, les cadres supérieurs des coopératives et ceux des exploitations d'État. La mise en œuvre des lois votées constituait la première étape de la privatisation des terres, celle de son appropriation légale. La seconde étape est celle de l'appropriation économique, où les stratégies mises en œuvre le furent en fonction des intérêts très divers des parties prenantes énumérées ci-dessus.

Une deuxième étape importante de ce processus fut la reconstruction du système agraire basée sur les droits individuels de propriété. Il en résulta la division des terres entre divers propriétaires aux capacités d'utilisation variées et la séparation de la terre et du capital productif des exploitations collectives. La fragmentation de la propriété revêtait plusieurs formes. Les intentions des propriétaires, après la décollectivisation, étaient variées elles aussi, d'autant que la propriété n'était en grande partie que nominale. Le jeu des intérêts et l'intervention de l'État firent apparaître plusieurs types d'exploitations : néo-coopératives, exploitations d'État (publiques), associations, exploitations familiales et petites exploitations de subsistance. Chacun des types d'exploitation distingués ci-dessus possède une combinaison particulière de caractères tels que le statut légal, le statut de la terre (propriété ou bail), la propriété du capital de l'exploitation, le caractère du travail (salarié ou familial) et la relation au marché (voir le tableau récapitulatif, p. 79). Ces nouveaux objets du monde agricole sont apparus et se sont convertis, par passage d'un type à l'autre, dans des proportions différentes selon les pays. Marie-Claude Maurel définit les trajectoires de ces pays : en République tchèque, la domination des grandes exploitations, le néo-collectivisme en Slovaquie, le dualisme agraire en Pologne et en Hongrie, la reconstruction du modèle pré-1940, basé sur les exploitations familiales en Lituanie, la re-paysannisation en Roumanie et en Bulgarie, bien que sans paysans dans cette dernière. Chacun de ces nouveaux systèmes agraires nécessitait la création de règles de fonctionnement : administration de la propriété et de son usage, contrôle de la circulation de la propriété de la terre, dans la logique d'un rôle vite réaffirmé de l'État, etc. Un facteur important dans ce processus était le rapprochement avec l'Union européenne, en accord avec la volonté d'accession, puis au moyen des régulations de la politique agricole commune (PAC). C'est

sous cette influence que s'opère la reconfiguration de la structure agraire ; dans certains pays, l'ingérence de l'État dans le fonctionnement du marché foncier a été notable, accompagnée, par exemple en Pologne ou en Hongrie, par une rhétorique nationaliste.

La troisième partie de l'ouvrage décrypte les transformations des structures agraires au cours des quinze dernières années, en insistant sur l'influence de l'adhésion à l'Union européenne. En résumé, cette influence est notable dans deux processus bien décrits : la concentration des terres et le contrôle grandissant exercé par l'État sur le marché foncier. La diversité agraire cède la place à la polarisation et à la concentration des terres au sein de grandes exploitations. Dans tous les pays, entre 2005 et 2016, le nombre d'exploitations agricoles diminue (les valeurs s'échelonnant de -19,6 % en Roumanie à -62,5 % en Slovaquie), de même que celui de petites exploitations de moins de 5 ha de superficie (-76,8 % en Slovaquie, -18,9 % en Roumanie), tandis que la proportion des grandes exploitations de taille supérieure à 100 ha augmente (10,6 % en République tchèque, 114,2 % en Lituanie), ce qui se traduit par la diminution ou l'augmentation des parts de terres utilisées (tableau récapitulatif p. 176). Ceci s'accompagne de transformations de la structure agraire elle-même, se manifestant par l'évolution de la part relative des formes sociales de production : les petites exploitations familiales, destinées au moins en partie à l'auto-subsistance, disparaissent, alors que l'importance des grandes exploitations, des néo-coopératives et autres types d'associations augmente. Partout, mais dans certains pays de façon plus significative, les prix de vente des terres et ceux de location augmentent. C'est contre cette attaque d'un nouveau capitalisme agricole vorace, prenant avant tout la forme de grands *agro-holdings* du secteur agro-alimentaire, que s'orientent les politiques de plusieurs pays de la région. Depuis 2013, plusieurs pays ont introduit des modifications des lois régissant la superficie maximale des exploitations et les qualifications requises pour acheter des terres. C'est la dernière étape de cette recomposition du « faisceau des droits de propriété ».

Faisceau de droits est la notion-clef de ce travail, liée, comme le souligne l'autrice, au *faisceau des relations de pouvoir*. Ce faisceau est défini, selon Dieter Gosenwinkel (2014), de la manière suivante : « La propriété désigne le pouvoir, fondé en droit, qu'ont des personnes de disposer des choses. C'est un concept relationnel dans la mesure où il établit une relation entre un sujet et un objet. La formation de ce pouvoir de disposition entraîne simultanément, de manière élémentaire, des droits et des responsabilités. » Une telle définition fait ressortir

le côté social, multi-facettes, de l'institution de la propriété qui prend des formes différentes selon le lieu et l'époque, « dans les diverses strates d'organisation d'une société donnée, l'idéologie, les institutions juridiques, les relations sociales et les pratiques qui la spécifient » (p. 11). La propriété, et pas seulement celle des terres, est une institution sur laquelle le système de valeurs d'une société donnée et sa trajectoire historique laissent une empreinte forte ; ceci est visible dans les formes de propriété foncière spécifiques, post-collectivistes. Cet ouvrage réussit à documenter le déroulement d'un processus inédit que les sciences sociales n'avaient encore jamais étudié – celui de la décollectivisation. Il s'agit en même temps d'une étude multidimensionnelle de la revalorisation de l'institution de la propriété privée après le long discrédit jeté par le collectivisme.

Je recommande vivement cet ouvrage à des historiens, politologues, sociologues et anthropologues.